

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BINANCE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros

Siège Social : 1, rue de Stockholm, 75008 Paris, France

905 060 109 R.C.S. Paris

(**“la Société”** ou **“Binance France”**)

Comptes annuels au 31 décembre 2025

SOMMAIRE :

I – Bilan au 31 décembre 2025

II – Compte de résultat au 31 décembre 2025

III – Annexe au bilan et compte de résultat (exercice clos le 31 décembre 2025)

IV – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 (ACTIF)

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31 décembre 2025 Net	31 décembre 2024 Net
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-
Frais d'établissement (II)		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2	184	(155)	29	73
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		184	(155)	29	73
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières (1)	3	32	(25)	7	7
Titres de participations		25	(25)	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		7	-	7	7
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)		217	(180)	37	80
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production		-	-	-	-
Produits finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances (2)	4	2 340 932	-	2 340 932	3 816 853
Créances clients et comptes rattachés		1 660	-	1 660	1 091
Autres créances		2 339 173	-	2 339 173	3 815 606
Charges constatées d'avance		99	-	99	157
Capital souscrit appelé, non versé		-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement		47 122	-	47 122	46 319
Actions propres		-	-	-	-
Autres titres		-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5	117	-	117	2 041
Disponibilités	6	47 005	-	47 005	44 278
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)		2 388 054	-	2 388 054	3 863 172
Frais d'émission des emprunts (V)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (VI)		-	-	-	-
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		-	-	-	-
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		2 388 270	(180)	2 388 090	3 863 253
(1) Dont à moins d'un an				7	7
(2) Dont à moins d'un an				2 340 932	3 816 853

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 (PASSIF)

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital		10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Écarts de réévaluation		-	-
Écart d'équivalence		-	-
Réserves		27 523	15 707
Réserve légale		785	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		14 922	(2 949)
Résultat de l'exercice		11 816	18 656
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7	37 523	25 707
Fonds non remboursables		-	-
Avances conditionnées		-	-
Droits du concédant		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		1 163	64
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	1 163	64
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières diverses (2)		48 946	67 883
Instruments financiers à terme		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		429	753
Dettes fiscales et sociales		4 236	12 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		2 295 794	3 756 702
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL DETTES (1)	9	2 349 404	3 837 482
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		-	-
TOTAL PASSIF		2 388 090	3 863 253
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 349 404	3 837 482
(2) Dont emprunts participatifs		-	-

II – COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

En milliers d'euros	Notes	2025 (12 mois)	2024 (12 mois)
Production vendue		53 129	74 857
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		64	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Autres produits		7 448	726
Total Produits d'exploitation	10	60 641	75 583
Autres achats et charges externes (1)		(31 167)	(46 365)
Impôts, taxes et versements assimilés		(5 174)	(10 324)
Salaires		(5 275)	(4 706)
Cotisations sociales		(2 256)	(2 033)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(42)	(65)
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions		(1 163)	(64)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		(1)	-
Autres charges		(304)	(316)
Total Charges d'exploitation		(45 382)	(63 872)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11	15 259	11 711
Produits financiers de participation (2)		-	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (2)		11	3
Reprises sur dépréciations et provisions		-	-
Différences positives de change		489	4 177
Produits des cessions d'immobilisations financières		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
Total Produits financiers		500	4 180
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (3)		-	(5)
Différences négatives de change		(419)	(166)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
Total Charges financières		(419)	(171)
RESULTAT FINANCIER	12	81	4 009
RESULTAT COURANT avant impôts		15 340	15 720
Produits exceptionnels		-	6 934
Charges exceptionnelles		-	(6)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13	-	6 928
Impôts sur les bénéfices	14	(3 524)	(3 991)
Total des produits		61 141	86 697
Total des charges		(49 325)	(68 041)
BÉNÉFICE OU PERTE		11 816	18 656
(1) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier		-	-
- Redevances de crédit-bail immobilier		-	-
(2) Dont produits concernant les entités liées		11	3
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		-	-

III – ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (exercice clos le 31 décembre 2025)

Binance France étant enregistré en tant que prestataire de services sur actifs numériques, ses états financiers doivent être établis selon le Plan Comptable Général et non pas le Plan Comptable des Établissements de Crédit. En conséquence, les actifs numériques conservés pour le compte des clients apparaissent en « Autres créances » et « Autres dettes », comme détaillé dans les notes 1, 4 et 9.

Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice

La société Binance France a été créée le 8 novembre 2021 et ces états financiers, clos le 31 décembre 2025, représentent le quatrième exercice comptable et fiscal de la société, d'une durée de 12 mois. Ces états financiers comprennent une comparaison avec l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024.

Binance France est une plateforme d'échange de crypto-actifs, créée par le groupe Binance, afin de servir les clients résidents français et leur proposer une large offre de services sur actifs numériques.

Binance France a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") en tant que prestataire de services sur actifs numériques ("PSAN") le 4 mai 2022 sous le numéro d'enregistrement E2022-037 pour fournir les services de conservation d'actifs numériques, d'achat / vente d'actifs numériques contre monnaie ayant cours légal, d'échange d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques et d'exploitation d'une plateforme de négociation d'actifs numériques.

Par suite, Binance France a commencé à servir les clients résidents français pour les services mentionnés ci-avant et, en conséquence, a commencé à enregistrer en 2022 dans son compte de résultat les revenus générés par la fourniture de ces services et, à son bilan, les crypto-actifs conservés pour le compte de ces clients.

L'exercice 2025 s'est déroulé dans la continuité de l'exercice 2024, avec une légère baisse constatée de l'activité en raison des conditions de marché moins favorables.

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2022 à 2024 en matière d'impôt sur les sociétés et de TVA. À la date d'arrêté des comptes, cette procédure est toujours en cours. Les incidences qui en résultent sont décrites en note 8.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société en date du 29 juin 2026.

NOTE 1 : Principes, règles et méthodes comptables

Application des principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, établi par l'Autorité des normes comptables, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, notamment par les règlements ANC 2016-07, ANC 2020-05 et ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, comme indiqué dans la note 18 relative aux événements postérieurs à la clôture, le Groupe Binance n'ayant pas obtenu d'agrément MiCA au 30 juin 2026, Binance France SAS ne sera plus autorisée à fournir des services régulés sur crypto-actifs et engagera, en conséquence, une cessation ordonnée de ses activités régulées.

Les revenus du second semestre 2026 seront dès lors limités à des revenus résiduels, principalement liés aux opérations permettant aux utilisateurs de réduire leurs positions et de retirer leurs fonds.

La présentation des comptes de la Société au 31 décembre en valeurs liquidatives n'aurait pas d'incidence significative par rapport aux présents comptes, dans la mesure où le bilan de la Société est composé, à l'exception des immobilisations corporelles, uniquement d'éléments comptabilisés à leur juste valeur.

La monnaie fonctionnelle de la société est l'euro et ces états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf si précision différente. Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation en vigueur. Ces durées sont les suivantes :

- Installations générales et agencements : 10 ans ;
- Installations de télécommunications : 3 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier de bureau : 10 ans.

Immobilisations financières (titres de participations)

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût historique.

Les titres de participation et les éventuelles créances rattachées sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment :

- à partir des flux futurs de trésorerie ;
- en fonction d'un prix de marché et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale ;
- en fonction de la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue.

Si la valeur d'utilité des titres de participation et des éventuelles créances rattachées, ainsi déterminée, devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est enregistrée pour le montant de cette différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La société détient pour le compte de ses clients des jetons au titre des opérations liées au service de conservation pour le compte de tiers d'actifs numériques mentionné au 1° de l'article L. 54-10-2 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2025, la Société ne satisfait pas les 3 conditions cumulatives mentionnées dans l'article 629-1 du règlement ANC 2020-05 et doit par conséquent comptabiliser ces jetons détenus pour le compte de tiers à l'actif de son bilan, avec pour contrepartie une dette de restitution d'égal montant.

Ces jetons sont comptabilisés par la Société comme des opérations réalisées pour le compte de tiers en qualité de mandataire selon les dispositions de l'article 621-11 du Plan Comptable Général. Ces jetons sont ainsi comptabilisés dans le poste « Autres Créances » à l'actif du bilan et les dettes afférentes de restitution d'actifs numériques conservés sont reflétées dans le poste « Autres dettes » au passif du bilan.

Les valeurs vénale sont déterminées à la date clôture, sur la base des dernières informations fiables disponibles.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les fonds en caisse et les soldes créditeurs des comptes bancaires à vue. Elles sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Instruments financiers à terme et jetons détenus

Lorsque la Société détient pour son compte propre des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont présentés dans le poste « Instruments financiers à terme et jetons détenus ».

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires à l'actif du bilan en cas de perte latente et au passif du bilan en cas de gain latent.

Les valeurs vénale sont déterminées à la date clôture, sur la base des dernières informations fiables disponibles.

En cas de perte latente, une provision pour risque est constituée.

Lors de la cession de ces jetons, les plus et moins-values de cession des jetons détenus sont calculées selon la méthode du coût moyen pondéré d'acquisition (CMP), et sont comptabilisées, selon le cas, en produit ou en charge.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été évalués pour un montant non significatif en raison de l'âge moyen des employés (35 ans) et du rythme de rotation des effectifs.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation résulte des produits et charges afférents aux activités courantes de la Société.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et charges afférents au financement de la Société, ainsi qu'à la gestion des disponibilités et des différences de change.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges, qui, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la Société.

Changements de méthode comptable

Le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 est appliqué pour la première fois au titre de l'exercice 2025. Cette première application est sans impact significatif sur les comptes, à l'exception d'effets de présentation.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

La société Intercorp Holdco SAS, actionnaire unique de la société Binance France, n'a pas l'obligation d'établir des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 conformément à l'article L233-17 du Code de Commerce.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

Évolution du poste des immobilisations corporelles :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	213		(28)	184
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total valeurs brutes	213	-	(28)	184
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	(140)	(42)	27	(155)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total amortissements	(140)	(42)	27	(155)
Total valeurs nettes	73	(42)	(1)	29

Les autres immobilisations corporelles sont composées essentiellement de matériel informatique.

Les diminutions correspondent principalement à la mise au rebut de matériel informatique.

NOTE 3 : Immobilisations financières

Évolution du poste des immobilisations financières :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Titres de participations	25	-		25
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	7	-	-	7
Total valeurs brutes	32	-	-	32
Dépréciation titres de participations	(25)	-	-	(25)
Dépréciation créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépréciation titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Dépréciation autres titres immobilisés	-	-	-	-
Dépréciation prêts	-	-	-	-
Dépréciation autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total dépréciations	(25)	-	-	(25)
Total valeurs nettes	7	-	-	7

Le détail des titres de participations est présenté dans la note sur les informations relatives aux filiales.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie pour des locations immobilières.

NOTE 4 : Créances

Détails et ventilation du poste par échéances :

En milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances Clients et Comptes rattachés	1 660	1 660	-	-
Autres créances	2 295 794	2 295 794	-	-
Prêts en actifs numériques	34 138	34 138	-	-
Impôts et taxes	1 100	1 100	-	-
Groupe et associés	8 142	8 142	-	-
Total autres créances	2 339 173	2 339 173	-	-
Charges constatées d'avance	99	99	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-	-
Total créances au 31 décembre 2025	2 340 932	2 340 932	-	-
Total créances au 31 décembre 2024	3 816 853	3 816 853	-	-

Le poste des autres créances correspond aux actifs numériques conservés pour le compte de tiers (clients de Binance France), qui s'élevaient à 2 295 794 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le poste des Créances Clients et Comptes rattachés correspond, en partie, aux intérêts courus non échus au titre des prêts en actifs numériques accordés aux clients.

Le poste Groupe et associés correspond aux créances avec des entreprises du même groupe que Binance France ou avec des entreprises associées, non réglées à la clôture, qui s'élevaient à 8 142 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le poste des charges constatées d'avance pour 99 milliers d'euros au 31 décembre 2025 regroupait deux factures reçues et payées en 2025, se rapportant à des dépenses engagées au titre de l'exercice 2026.

Au 31 décembre 2025, la Société ne détenait aucun produit à recevoir.

NOTE 5 : Instruments financiers à terme et jetons détenus

Le poste instruments financiers à terme et jetons détenus est uniquement composé de jetons détenus pour compte propre.

Détails des jetons détenus pour compte propre :

31 décembre 2025	Nombre jetons	Valeur vénale en milliers d'euros
Jetons détenus	312 786 105	117
Jetons auto-détenus	-	-
Jetons donnés en garantie	-	-
Jetons empruntés	-	-
Total instruments financiers à terme et jetons détenus	312 786 105	117

Les jetons détenus sont composés de crypto-actifs stablecoins pour un total de 91 milliers d'euros et d'autres crypto-actifs divers pour 26 milliers d'euros.

NOTE 6 : Disponibilités

Détails des disponibilités :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Comptes courants bancaires	8 299	2 398
Comptes à termes	-	-
Autres organismes financiers	38 706	41 880
Total disponibilités	47 005	44 278

Les disponibilités sont composées de dépôts bancaires à vue pour 8 299 milliers d'euros et de 38 706 milliers d'euros détenus sur la plateforme Binance au 31 décembre 2025.

NOTE 7 : Capitaux propres

Évolution du poste des capitaux propres :

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres d'ouverture	10 000	-	(2 949)	18 656	25 707
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	18 656	(18 656)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	11 816	11 816
Capitaux propres de clôture	10 000	-	15 707	11 816	37 523

Au 31 décembre 2025, le capital social était composé de 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 1 euro.

NOTE 8 : Provisions pour risques et charges

Évolution du poste des provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Provisions pour risques	64	1 163	(64)	1 163
Provisions pour charges	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	64	1 163	(64)	1 163

Les provisions pour risques, s'élevant à 1 163 milliers d'euros, reflètent les obligations éventuelles résultant de litiges en cours au 31 décembre 2025.

Cela comprend notamment une provision de 523 milliers d'euros constituée par la Société dans le cadre du contrôle fiscal en cours et le reste étant principalement constitué de litiges avec le personnel.

La provision à l'ouverture a fait l'objet d'une reprise avec un paiement partiel.

NOTE 9 : Dettes

Détails et ventilation du poste par échéances :

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Groupe et associés	48 946	48 946	-	-
Total emprunts et dettes financières diverses	48 946	48 946	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	429	429	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 236	4 236	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)	-	-	-	-
Autres dettes	2 295 794	2 295 794	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total dettes au 31 décembre 2025	2 349 404	2 349 404	-	-
Total dettes au 31 décembre 2024	3 837 482	3 837 482	-	-

Le poste groupe et associés comprend des dettes courantes avec des entreprises du même groupe que Binance France ou avec des entreprises associées, non payées à la clôture de l'exercice. Ces dettes sont principalement liées au mécanisme de prix de transfert pour l'exercice 2025.

Le poste autres dettes correspond principalement aux dettes de restitution d'actifs numériques conservés pour le compte de tiers (clients de Binance France), pour 2 295 794 milliers d'euros.

La société n'a pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

Charges à payer incluses dans les postes de dettes suivants :

En milliers d'euros	Montant
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	410
Dettes fiscales et sociales	3 146
Autres dettes financières	-
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)	-
Autres dettes	-
Total charges à payer (31 décembre 2025)	3 557
Total charges à payer (31 décembre 2024)	12 297

NOTE 10 : Produits d'exploitation

Détails et ventilation du poste par catégorie :

En milliers d'euros	2025	2024
Produits activité PSAN	53 129	74 857
- dont commissions	49 850	69 473
- dont intérêts	3 279	5 384
Autres produits	7 512	726
Total produits d'exploitation	60 641	75 583

Les produits d'exploitation correspondent aux revenus générés par Binance France au travers de son activité de prestataire de services sur actifs numériques pour les postes commissions et intérêts, et principalement à des refacturations aux entreprises associées pour le poste autres produits.

Détails et ventilation du poste par zone géographique :

En milliers d'euros	2025	2024
France	52 926	74 167
Europe (hors France)	-	-
Reste du monde	7 715	1 416
Total produits d'exploitation	60 641	75 583

Les produits « reste du monde » proviennent principalement de revenus générés dans le cadre de la politique de prix de transfert.

NOTE 11 : Résultat d'exploitation

Détails du résultat d'exploitation :

En milliers d'euros	2025	2024
Production vendue	53 129	74 857
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	64	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	7 448	726
Total Produits d'exploitation	60 641	75 583
Autres achats et charges externes	(31 167)	(46 365)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5 174)	(10 324)
Salaires	(5 275)	(4 706)
Cotisations sociales	(2 256)	(2 033)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(42)	(65)
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions	(1 163)	(64)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(1)	-
Autres charges	(304)	(316)
Total Charges d'exploitation	(45 382)	(63 872)
Résultat d'exploitation	15 259	11 711

Les charges d'exploitation correspondent aux dépenses courantes effectuées par Binance France pour le bon déroulement de ses activités.

Le poste des autres achats et charges externes comprend notamment les charges liées à la politique de prix de transfert. Cette dernière, en conformité avec les principes de l'OCDE, se compose de

frais de services visant à rémunérer les services fournis par le groupe Binance à Binance France et des redevances visant à rémunérer notamment la technologie et la marque détenues par le groupe Binance.

NOTE 12 : Résultat financier

Détails du résultat financier :

En milliers d'euros	2025	2024
Revenus financiers de participation	-	-
Revenus des autres valeurs mobilières	-	-
Intérêts et produits (charges) assimilés	11	(3)
Dotations/reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Différences de change positives (négatives)	70	4 012
Revenus nets sur cessions d'immobilisations financières	-	-
Revenus nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Résultat financier	81	4 009

Le résultat financier, s'élevant à hauteur de 81 milliers d'euros pour l'exercice 2025, est principalement constitué des effets liés aux opérations de conversion monétaire et aux écarts de change qui en découlent.

NOTE 13 : Résultat exceptionnel

Détails du résultat exceptionnel :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits exceptionnels	-	6 934
Charges exceptionnelles	-	(6)
Résultat exceptionnel	-	6 928

Le règlement ANC 2022-06 prévoit que seuls les produits et charges directement rattachables à un événement majeur et inhabituel soient présentés en résultat exceptionnel.

Il n'y a pas eu de charges et produits exceptionnels sur l'exercice 2025.

NOTE 14 : Impôts sur les bénéfices

Détails et ventilation du poste par catégorie :

En milliers d'euros	Base fiscale	Taux d'imposition	Impôts sur les sociétés
Résultat courant avant impôts	13 742	25% + 3.3%	3 524
Résultat exceptionnel	-	25% + 3.3%	-
Total impôt sur les bénéfices (2025)	13 742		3 524
Résultat courant avant impôts	14 726	25% + 3.3%	3 779
Résultat exceptionnel	826	25% + 3.3%	212
Total impôt sur les bénéfices (2024)	15 552		3 991

La Société a constaté une charge d'impôt sur les bénéfices de 3 524 milliers d'euros sur l'exercice 2025 comprenant l'impôt sur les sociétés (25%) et la contribution sociale (3,3%).

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'un allègement ou d'un accroissement de la dette future d'impôts sur les bénéfices :

Éléments	Montant	Impact sur la dette future d'impôts
Provisions	1 375	Réduction potentielle

NOTE 15 : Informations au titre des transactions effectuées avec les parties liées

Détails des transactions significatives et non conclues aux conditions normales de marché avec les parties liées :

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Nest Services Limited	Entreprise associée	3 012	Emprunt
Binance Investment Co	Entreprise associée	267	Emprunt

Les transactions mentionnées ci-avant correspondent à des prêts accordés par les parties liées à la Société, sans intérêts.

NOTE 16 : Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Détail et ventilation des rémunérations allouées :

En milliers d'euros	2025	2024
Direction	61	21
Conseil de surveillance	300	295
Total des rémunérations allouées	361	316

La Société a attribué une rémunération totale de 361 milliers d'euros, dont 61 milliers d'euros ont été versés à la direction au titre de leur mandat social de dirigeant, et 300 milliers d'euros ont été alloués aux membres du conseil de surveillance.

NOTE 17 : Honoraires des commissaires aux comptes

Détails des honoraires des commissaires aux comptes :

En milliers d'euros	2025	2024
Honoraires afférents à la certification des comptes	186	227
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Total honoraires des commissaires aux comptes	186	227

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 186 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

NOTE 18 : Événements postérieurs à la clôture

À la date de clôture, la Société exerçait ses activités régulées sur crypto-actifs sur le fondement de son enregistrement en qualité de PSAN, dans le cadre du régime transitoire applicable en France, dans l'attente de la pleine entrée en application du règlement (UE) 2023/1114 (« MiCA »).

À la date d'arrêté des présents comptes, le groupe Binance n'avait pas obtenu d'agrément MiCA au sein de l'Union européenne et ne l'obtiendra pas avant l'expiration de la période transitoire

applicable, fixée au 30 juin 2026. En conséquence, Binance France SAS ne sera plus autorisée à fournir des services régulés sur crypto-actifs et engagera une cessation ordonnée de ses activités régulées. Ainsi, à compter du 1er juillet 2026, conformément à la communication adressée aux utilisateurs, les services fournis par la Société seront interrompus ou progressivement restreints. Les fonctionnalités résiduelles seront principalement limitées à celles permettant aux utilisateurs de réduire leurs positions et de retirer leurs actifs et fonds, sans interruption soudaine de leur accès à ces derniers.

En conséquence, les revenus de la Société provenant des services régulés sur crypto-actifs cesseront, conformément au plan de cessation ordonnée. Les actifs des clients continueront d'être protégés tout au long de la transition, les clients conservant la faculté de retirer ou de transférer leurs actifs dans le cadre de ce plan.

La Société a évalué l'incidence de cette situation sur l'hypothèse de continuité d'exploitation, telle que décrite dans la Note 1. Sur la base d'une projection de trésorerie prudente couvrant les douze mois suivant la date de clôture, et retenant l'hypothèse d'une cessation des activités régulées à compter du 1er juillet 2026, la Société estime disposer de réserves de trésorerie et de capitaux propres suffisants pour faire face aux sorties de trésorerie correspondantes et financer une cessation ordonnée de ses activités sur cette période. En conséquence, les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 19 : Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2025, la Société avait reçu de ses clients des garanties constituées de bons du Trésor américain, pour un montant total de 4 423 milliers d'euros.

La Société n'a consenti aucun engagement hors bilan.

NOTE 20 : Informations relatives à l'effectif

Répartition des effectifs par catégorie :

En milliers d'euros	2025	2024
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1	1
Cadres et ingénieurs	31	26
Total effectif moyen	32	27

L'effectif moyen au cours de l'exercice s'élève à 32 employés.

NOTE 21 : Informations relatives aux filiales

Informations financières en milliers d'euros / Filiale	BSCN Technologies Services (Germany) GmbH
Capital	25
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	(25)
Quote-part du capital détenue	100%
Valeur comptable brute des titres détenues	25
Valeur comptable nette des titres détenues	-
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	-
Montant des cautions et avals données par la société	-
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (2025)	-
Résultat du dernier exercice clos (2025)	-

IV – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Binance France S.A.S**

Siege social : 1, rue de Stockholm - 75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Binance France SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Binance France S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci - dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les points suivants exposé dans la note 18 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture ainsi que la note 1 relative aux principe, règles et méthodes comptables ;
- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022 - 06 exposées dans la note 1 << Principe, règles et méthodes comptables >> de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821 - 53 et R.821- 180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci - avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, présentation et valorisation des jetons détenus pour compte de tiers. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que ces méthodes sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2020 - 05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement ANC n°2014 - 03 du 5 juin 2014 et nous nous sommes assurés que les notes 1, 4 et 9 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Les notes 9 « Dettes » et 11 « Résultat d'exploitation » de l'annexe font référence à la politique de prix de transfert mise en place entre les différentes entités du groupe. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que la documentation et les méthodes utilisées sont conformes aux dispositions des règlements ANC n°2020 - 05 du 24 juillet 2020 et ANC n°2014 - 03 du 5 juin 2014 et nous nous sommes assurés que les notes 9 et 11 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441 - 6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles - ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821 - 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles - ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous - jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2026

Le commissaire aux comptes, **RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Ratana LYVONG, Associé